



Action Co' QVCT

« C'est une conduite au changement
et ça ne peut qu'être bénéfique
pour l'entreprise »



STPPS

Service de Tiers Payant pour les
Professionnels de Santé

Aubigny-les-Clouzeaux

42 salariés

www.stpps.net



L'Aract Pays de la Loire
remercie la CPME des
Pays de la Loire qui
a promu cette action
auprès de ses adhérents.

*Retour sur la participation de l'entreprise au dispositif
d'action collective de l'Aract Pays de la Loire,
à la fin des 3 sessions de travail en octobre 2023*

- **Karine GAWSEWITCH** – Directrice
- **Camille HAVARD** – Chargée des Ressources Humaines
- **Mélissa LAUWARIER** – Salariée, membre du CSE

Comment avez-vous découvert le dispositif « action collective » ?

Karine Gawsewitch « En tant qu'administratrice à la CPME, on m'a proposé de participer à ce dispositif. J'ai reçu le premier descriptif et j'ai trouvé ça super intéressant. **C'était quelque chose qu'on avait envie de mettre en place** donc j'en ai parlé à mes acolytes et elles étaient plutôt partantes donc nous voilà ».

Qu'est-ce qui vous a intéressé dans le principe de l'action collective ?

Camille Havard « La QVCT, ça me parlait vaguement. J'en ai entendu parler pendant mes études. Quand Karine m'a montré le récapitulatif de l'accompagnement, j'ai trouvé ça super intéressant car nous avons plusieurs sujets qui sont mis au placard et participer à ce dispositif nous permettait de les développer en entreprise tout en amenant les salariés à nous aider ».

Mélissa Lauwarier « Je rejoins Camille avec le point de vue CSE et porte-parole des salariés. **À partir du moment où on peut inclure les salariés à une démarche, c'est toujours intéressant.** La QVCT était très floue pour moi, et en voyant le déroulé je me suis dit que ce serait sympa et je ne suis pas déçue ».

Qu'avez-vous pensé du format et du dispositif « collectif » ?

Camille « J'ai déjà appris la **définition de la QVCT**, c'est déjà super. Et les outils (jeux, tableaux, outils concrets concernant le groupe de travail, les présentations pour nous aider à communiquer sur la démarche, etc.) qu'on nous met à disposition pour travailler entre les sessions sont super intéressants. Nous on les a utilisés à chaque fois ».

Mélissa « Ça a permis de cadrer et de comprendre cette démarche qui était au départ plutôt floue. On ne savait pas quoi faire ni comment commencer. L'accompagnement est vraiment fait pour qu'on puisse vraiment **réfléchir à l'entreprise** ».

Karine « Les échanges avec les autres entreprises étaient rassurants. Ça m'a permis de me rendre compte que je n'étais pas la seule à avoir des difficultés sur ces sujets-là. **C'est une vraie démarche collective** et même si j'en avais déjà l'envie de mon côté, je ne pouvais pas le faire seule. Participer à cet accompagnement a permis d'embarquer avec moi le reste de l'équipe ».

Qu'avez-vous déjà mis en place ? Y a-t-il un chantier que vous avez terminé ?

Karine « Nous avons déjà 2 chantiers qu'on se devait d'aborder donc en débutant l'action collective, les sujets étaient déjà tout trouvés :

- ① Un sujet pour se **mettre à jour avec la RGPD** et être dans la légalité.
- ② Un second sur **l'aménagement du travail, des locaux, et du temps de travail** où nous voulions absolument faire participer les équipes.

Le fait d'avoir cet accompagnement nous oblige à un rythme car on était obligé d'avoir avancé entre les sessions. Ça nous a obligé à un résultat puisque les groupes de travail ont réellement été mis en place et on a dû travailler sur les sujets. C'est positif car ça nous a permis de **faire connaître la QVCT dans toute l'entreprise**, de travailler sur ces sujets et de continuer car il y a encore pleins de chose à faire ».

Comment avez-vous réalisé votre diagnostic en interne ?

Camille « On a pu utiliser le **jeu des Essentiels QVT** en Copil. Nous l'avons ensuite acheté. Cela nous a permis de dégager plusieurs priorités qu'on a ensuite priorisé donc on a de quoi faire ».

LE CONSEIL DE L'ENTREPRISE

Karine « Si une entreprise a peur de perdre du temps dans ces sessions, il faut se dire que finalement, on en gagne car c'est très concret, **on travaille sur nos sujets** et quand on revient dans l'entreprise il n'y a plus qu'à dérouler »

Mélissa « Cette démarche c'est vraiment un accompagnement pour l'entreprise. C'est une **conduite au changement** et ça ne peut qu'être bénéfique pour l'entreprise »

Camille « Il n'y a rien à perdre et tout à gagner. Cet esprit collectif et cette démarche plutôt douce pour impliquer les salariés dans la vie de l'entreprise, c'est important »